

**Mlle Aileen Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services):** Monsieur l'Orateur, je suis persuadée qu'au cours du débat nous nous sommes tous rendu compte de la chance que nous avons de vivre dans une démocratie où il est possible à tous de participer au processus politique. De plus, je pense que le soin et l'attention que les députés de tous les partis représentés à la Chambre ont accordés aux détails de ce bill démontrent quelle importance on lui accorde et à quel point les députés apprécient la possibilité d'avoir accès au processus politique. L'étude très soignée, comme bien des députés l'ont constaté, et l'aspect non partisan des travaux du comité constituent un autre indice de l'importance des amendements apportés à la loi électorale du Canada.

Les amendements apportés ces dernières années ont tous eu pour but une plus grande participation. On en a apporté un il y a quelque temps pour permettre aux nouveaux citoyens d'avoir accès plus tôt au processus politique. Je voudrais aborder très brièvement la question des nouveaux partis.

Il y a actuellement à la Chambre deux partis nationaux qui ont débuté comme partis régionaux. Des époques différentes exigent des réactions différentes. Les partis politiques représentent les façons dont la population veut amener le progrès et les changements sociaux. Des époques différentes exigent des solutions différentes, et un statut qui jusqu'à un certain point se veut permanent, doit évidemment prévoir des facilités d'accès aux nouveaux partis qui seront peut-être nécessaires à l'avenir.

A ce sujet, le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) a déclaré hier, avec raison je crois, que le crédit d'impôt constituait la mesure la plus progressive depuis le suffrage universel. Toutefois, les mesures adoptées dans l'intérêt du bien commun peuvent être utilisées à mauvais escient par une minorité, et je pense qu'il y a une porte ouverte aux abus dans ce bill et qu'il n'a pas été possible de la fermer maintenant, mais j'espère que le comité permanent des privilèges et élections se penchera sur cette question la prochaine fois qu'il étudiera des modifications à apporter à la loi électorale du Canada.

Il y a actuellement 15 groupes marginaux qui ont manifesté leur intention de présenter des candidats aux prochaines élections. S'ils satisfont aux exigences relatives aux vérificateurs, et le reste, et s'ils désignent 50 candidats, ils conserveront leurs droits jusqu'à la prochaine élection, quelle qu'en soit la date. Ainsi, quelle que soit la proportion du vote populaire, que la population ait appuyé ses politiques ou ses principes, dans les circonstances, tout groupe marginal qui compte 50 candidats et qui a répondu aux autres exigences sera en mesure de conserver le droit de donner des reçus d'impôt. Je prétends que telle n'est pas peut-être l'objet de la loi et qu'il faudrait donc la revoir.

Si je peux citer des chiffres à l'appui, permettez-moi de signaler que des 15 groupes marginaux qui sont maintenant prêts à présenter des candidats aux prochaines élections, deux en ont présenté un nombre important aux dernières élections.

### *Loi électorale du Canada*

Un parti a obtenu 16,260 voix au niveau national ou .17 p. 100 du nombre global de votants et l'autre parti 12,100 voix ou .13 p. 100 du nombre global de votants ou pour m'exprimer autrement, ni l'un ni l'autre de ces partis qui prétendent être des partis nationaux n'ont reçu autant de voix que le seul député indépendant qui siège à la Chambre.

● (1512)

Je trouve très important de laisser la voie libre aux nouvelles formations politiques, mais j'estime qu'après avoir participé à une campagne électorale, si le pourcentage du vote populaire démontre que cette formation politique n'est pas acceptée, il faudrait songer à lui retirer son statut de parti.

**M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay):** Monsieur l'Orateur, mon intervention dans ce débat de troisième lecture sera brève, mais comme j'ai siégé ces derniers mois au comité qui rédigeait les projets d'amendement et que j'ai ensuite fait partie de celui qui a étudié les amendements proposés par le gouvernement, j'ai quelques commentaires à faire.

Je suis toujours un peu inquiet lorsqu'un radical des Prairies en arrive à faire l'éloge de la collaboration entre tous les partis. Lorsque cela se produit, c'est signe que quelque chose a mal tourné, et si je ne me prends pas d'ordinaire pour un iconoclaste, je trouve toujours un peu suspect d'entendre célébrer des arrangements commodes grâce auxquels on règle tout à l'amiable. A quelques reprises, le comité a voté sur ces amendements même si les objections énoncées ont été balayées par une majorité qui s'y opposait. Toutefois, il y a au moins eu des objections.

Le système électoral canadien est foncièrement boiteux—ceci est mon opinion personnelle et non celle du parti—et il le demeurera aussi longtemps que l'argent des contribuables servira à financer des candidats. J'espère que la révision qu'on nous a promise après la mise à l'épreuve initiale de la loi électorale du Canada se penchera sérieusement sur cet aspect.

Lorsque tous les intéressés ont des liens avec le pouvoir central et sont partiellement subventionnés par lui, cela provoque le cynisme, particulièrement chez les jeunes et les désabusés. Je ne siégeais pas au Parlement lorsque cet important changement de principe a été accepté, de sorte que je ne m'en sens aucunement responsable.

Je suis inquiet—et je suis heureux que le député de Trinity (M<sup>lle</sup> Nicholson) ait soulevé la question—des lacunes de la loi électorale du Canada à l'égard des partis et des candidats frivoles. Je sais que le gouvernement peut être prêchi-prêcha au sujet de la démocratie et de la nécessité de permettre à tous les citoyens de se prévaloir de cette loi, mais les campagnes électorales et la technologie modernes procurent des avantages beaucoup plus appréciables à des gens névrosés ou un peu timbrés—et j'hésite à employer ces mots—qui franchissent les obstacles mineurs posés à leur candidature et qui ont un nombre suffisant d'adeptes pour constituer un parti national. A mon sens, cela peut se faire avec une facilité ridicule. Il y a des tables rondes télévisées mettant en vedette tous les candidats, des locaux sont loués pour eux et toutes sortes d'autres occasions de se faire entendre leur sont fournies.